Etat de la ressource et des restrictions d'usages de l'eau sur le territoire de la CAPCA
Arrêté sécheresse du 15 Septembre 2023*

Bassin versant Eyrieux
Niveau 4 : CRISE

Restrictions pour les particuliers et collectivités**
Prélèvements en cours d'eau interdits
Crépines et tuyaux doivent être retirés des cours d'eau
Arrosage
Jardins potagers : autorisation de 20h à 9h à l'arrosoir ou goutte à goutte avec l'eau potable ou réserves d'eau uniquement
Espaces sportifs : interdit
Pelouses, ronds points, espaces verts : interdiction sauf pour les arbres de moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis.
Piscines privées
Remplissage et mise à niveau interdits
Plan d'eau et canaux d'agrément/béalières
Fermeture de l'alimentation en eau et prélèvements interdits depuis ces ouvrages
Lavage
Véhicules : interdit sauf obligation réglementaire Voiries, trottoirs : interdit sauf impératifs sanitaires
Fontaines publiques et jeux d'eau
Fermeture si en circuit ouvert

Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche

Etat de la ressource sur le territoire de la CAPCA

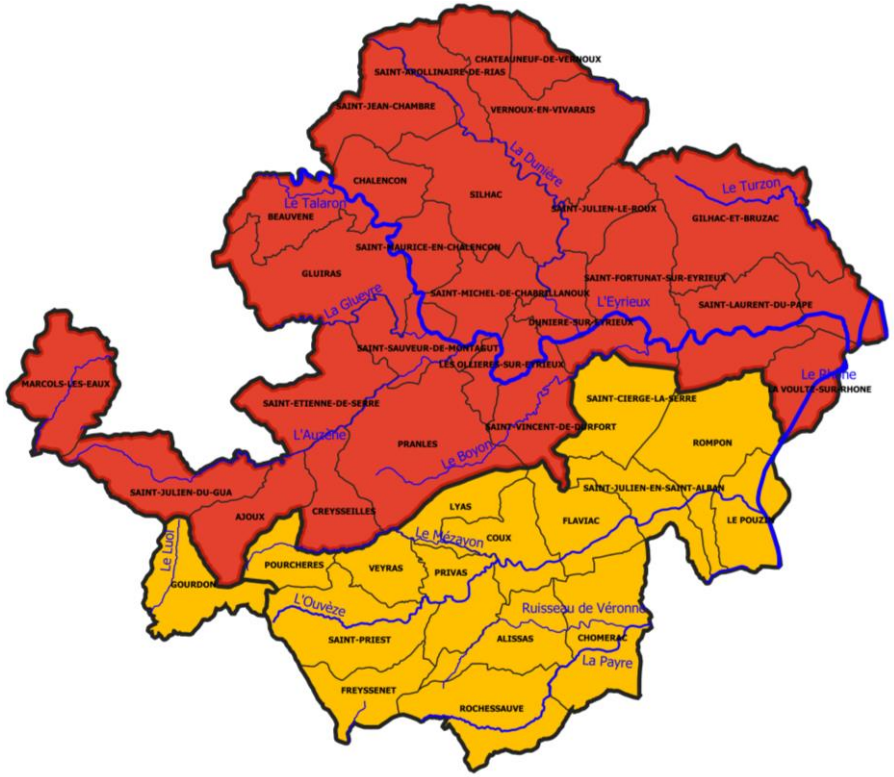

Situation normale	Niveau 1 : Vigilance	Niveau 2 : alerte	Niveau 3 : alerte renforcée	Niveau 4 : crise

*Pour plus d'informations sur votre situation se rendre sur https://vigieau.gouv.fr

**Quelle que soit la ressource exploitée y compris provenant du Rhône ou de l'Eyrieux soutenu

Bassins versants Ouvèze/Payre et Ardèche
Niveau 3 : ALERTE RENFORCEE

Restrictions pour les particuliers et collectivités**
Prélèvements en cours d'eau interdits
Crépines et tuyaux doivent être retirés des cours d'eau
Arrosage
Jardins potagers : autorisation de 20h à 9h à l'arrosoir ou goutte à goutte avec l'eau potable ou réserves d'eau uniquement
Espaces sportifs : autorisation de 20h à 23h les lundis et jeudis
Pelouses, ronds points, espaces verts : interdiction sauf pour les arbres de moins de 2 ans de 20h à 9h les lundis, mercredis et vendredis.
Piscines privées
Remplissage interdit, mise à niveau possible de 22h à 6h
Plan d'eau et canaux d'agrément/béalières
Fermeture de l'alimentation en eau et prélèvements interdits depuis ces ouvrages
Lavage
Véhicules : uniquement en stations professionnelles avec recyclage de l'eau Voiries, trottoirs : uniquement par les collectivités et professionnels
Fontaines publiques et jeux d'eau
Fermeture si en circuit ouvert